

CONDITIONS GÉNÉRALES

UTILISATION DU SERVICE DE PAIEMENT APPLE PAY

EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2017

J'aime ma banque.



fortuneo
BANQUE

ARTICLE 1 — PRÉAMBULE

1.1 – En complément des services décrits dans les Conditions Générales de Fortuneo, le Titulaire d'une carte bancaire dans les livres de Fortuneo (ci-après désigné comme l'Utilisateur) peut choisir d'utiliser la fonctionnalité de paiement mobile **Apple Pay**, développée par la société Apple, pour réaliser des paiements.

1.2 – Pour pouvoir utiliser le Service de Paiement Apple Pay, le Titulaire doit avoir accepté (i) les éventuelles Conditions Générales d'Utilisation liées à Apple, (ii) les Conditions Générales de Fortuneo ainsi que (iii) les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service de Paiement Apple Pay.

De convention expresse entre les parties, l'Utilisateur reconnaît que le fait d'accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service de paiement Apple Pay lors du processus de souscription manifeste son consentement au contenu du contrat ainsi qu'à sa signature et que toutes les connexions sont réputées avoir été effectuées par lui.

1.3 – En outre, l'appareil iOS de l'Utilisateur doit être compatible avec le Service de Paiement Apple Pay et à jour de la version 9 ou supérieure. Il appartient à l'Utilisateur de vérifier la compatibilité de son ou de ses appareils iOS.

1.4 – En fonction de l'appareil iOS détenu par l'Utilisateur, le Service de Paiement Apple Pay peut être compatible :

- avec le paiement en mode sans contact (dit « de proximité ») ;
- par le biais d'une application de vente en ligne.

ARTICLE 2 — DÉFINITIONS

2.1 – Appareils iOS compatibles.

Les appareils iOS compatibles sont à ce jour :

- Les téléphones mobiles iPhone 6/6+ et modèles plus récents (y compris l'iPhone SE) et les tablettes iPad commercialisés par Apple disposant de la technologie « Touch ID » ou « Face ID » ;
- Les montres connectées iWatch ;
- Certains ordinateurs Apple compatibles.

La liste des produits Apple compatibles est disponible sur le site internet d'Apple. Cette liste pourra être amendée par Apple en fonction de l'évolution de ses produits.

De plus, les appareils commercialisés par Apple et compatibles avec le Service de Paiement Apple Pay devront être à jour de la version 9 ou supérieure de l'OS Apple.

2.2 – « Touch ID »/« Face ID » : « Touch ID » et « Face ID » sont des technologies développées par Apple permettant à l'Utilisateur de s'authentifier sur son appareil iOS compatible et de valider ses paiements. Il s'agit de Dispositifs de Sécurité Personnalisés.

iCloud : iCloud est un compte Apple que l'Utilisateur doit créer lors de sa première utilisation d'un appareil commercialisé par Apple. Son fonctionnement relève de la seule responsabilité d'Apple.

Wallet : Le Wallet est un Portefeuille numérique développé par Apple permettant notamment de gérer les Cartes Bancaires que l'Utilisateur a renseigné pour utiliser le Service de Paiement Apple Pay. Son fonctionnement relève de la seule responsabilité d'Apple.

ARTICLE 3 — UTILISATION DU SERVICE DE PAIEMENT APPLE PAY

3.1 – Pour pouvoir utiliser le Service de Paiement Apple Pay, l'Utilisateur doit :

- avoir activé l'authentification par « Touch ID » ou « Face ID », c'est-à-dire par le biais de la technologie développée par Apple permettant à l'Utilisateur de s'authentifier sur son appareil iOS compatible pour, par exemple, valider un paiement. Il s'agit d'un Dispositif de Sécurité Personnalised ;
- avoir renseigné son compte Apple appelé « compte iCloud » sur son ou ses appareils iOS compatibles ;
- avoir accepté les présentes Conditions Générales d'Utilisation, Annexe aux Conditions Générales de Fortuneo, dont les règles de fonctionnement s'appliquent également à ce service (en particulier la Section IV — Conditions Générales d'Utilisation des Cartes Bancaires (ou Contrat Porteur Cartes Bancaires) ainsi que les éventuelles Conditions Générales d'Utilisation d'Apple.

3.2 – L'Utilisateur du Service de Paiement Apple Pay doit en outre avoir identifié une ou plusieurs Cartes bancaires à son nom et émises par Fortuneo dans le portefeuille numérique Apple appelé « Wallet », qui relève de la seule responsabilité de la société Apple.

3.3 – Les données de la Carte bancaire réelle de l'Utilisateur ne sont pas stockées dans le portefeuille Apple. Le numéro de carte transmis à la société Apple

est celui d'une Carte virtuelle. Un numéro est attribué à chaque appareil iOS compatible pour une même carte. En cas de perte de l'un d'entre eux, seul le numéro de la Carte qui est attribué à cet appareil sera bloqué.

3.4 – Pour pouvoir confirmer l'identité de l'Utilisateur de Service de Paiement Apple Pay, l'Utilisateur doit fournir son numéro de téléphone mobile ainsi que son adresse électronique. Fortuneo pourra éventuellement procéder à une vérification de l'identité du porteur en lui transmettant un OTP (One Time Password) sur son numéro de téléphone ou son adresse e-mail communiqué(e) à Fortuneo.

3.5 – L'Utilisateur du Service de Paiement Apple Pay peut l'utiliser dès que le Service est activé sur son ou ses appareils iOS compatibles.

ARTICLE 4 — BLOCAGE DU SERVICE DE PAIEMENT APPLE PAY

4.1 – En cas d'opposition ou de blocage de la Carte bancaire de l'Utilisateur, celle-ci ne pourra plus être utilisée dans le portefeuille Apple.

4.2 – Les opérations de paiement réalisées par l'Utilisateur au moyen d'une Carte qu'utilise le portefeuille Apple demeurent des opérations de paiement par carte bancaire et restent régies par les dispositions contractuelles conclues entre l'émetteur de la carte et l'utilisateur conformément au Contrat Porteur Cartes Bancaires. En conséquence, les motifs énumérés dans les Conditions Générales de Fortuneo peuvent conduire à bloquer l'utilisation du portefeuille Apple.

4.3 – En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la Carte physique, l'Utilisateur doit sans tarder prévenir Fortuneo afin que le(s) numéro(s) de Carte(s) virtuelle(s) générés) à partir de la Carte soient bloqué(s).

4.4 – De même, l'Utilisateur s'engage à déclarer immédiatement la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de son appareil iOS compatible et du Service de Paiement à la société Apple, par le biais de son compte iCloud, Compte Apple en ligne que l'Utilisateur a créé lors de la première utilisation d'un Appareil iOS, prérequis à l'utilisation du Service de Paiement Apple Pay.

4.5 – L'Utilisateur peut en outre prendre l'initiative de retirer sa Carte du Service de Paiement Apple Pay, directement à partir du Portefeuille. Le Service de Paiement Apple Pay est alors immédiatement indisponible avec cette carte (les autres cartes éventuellement enregistrées dans le Portefeuille ne sont pas impactées). Il peut également en faire la demande auprès de Fortuneo.

La demande de retrait d'une carte du portefeuille uniquement n'entraîne pas une mise en opposition de cette carte. Elle reste alors utilisable en tant que Carte physique.

Fortuneo ne saurait être tenue responsable des conséquences de telles demandes de retrait ni de toute autre demande de retrait qui n'émanerait pas de l'Utilisateur, le Portefeuille relevant de la seule responsabilité d'Apple.

4.6 – L'Utilisateur s'engage à supprimer ses données de Carte enregistrées dans un appareil iOS compatible s'il le vend ou le donne à un tiers. Il s'engage dans les mêmes conditions à désactiver le Service s'il prête son appareil iOS.

4.7 – Fortuneo peut être amenée, sans préavis, à suspendre ou bloquer le Service de Paiement Apple Pay si un risque de fraude ou de non-respect des Conditions Générales d'Utilisation du Service sont détectés. L'Utilisateur en sera informé par tous moyens.

4.8 – Le blocage du Service peut porter sur l'ensemble des fonctionnalités Apple Pay ou partiellement, sur une carte, un utilisateur, une région géographique, un mode de paiement (« de proximité » ou en ligne).

ARTICLE 5 — RESPONSABILITÉS

5.1 – Fortuneo n'est responsable que des dommages résultant de son propre fait.

5.2 – Fortuneo n'est notamment pas responsable :

- du fonctionnement du portefeuille Apple ni de la fonctionnalité de paiement Apple Pay,
- de l'interruption ou suspension du service pour des raisons de force majeure, d'un cas fortuit ou fait d'un tiers, ou autre motif légitime, comme la suspicion de fraude,
- en cas de déclaration tardive à Apple, par exemple, en cas de perte de l'appareil iOS compatible utilisé pour le Service de Paiement Apple Pay,
- des paramétrages (codes, empreintes) enregistrés dans les appareils iOS compatibles,
- des réclamations qui portent sur le prix des biens ou services achetés auprès du commerçant,

- en cas de litiges nés du contrat conclu entre l'Utilisateur et son opérateur de téléphonie mobile, lesquels pourraient avoir une incidence sur le fonctionnement du service de paiement Apple Pay.

5.3 – L'Utilisateur est responsable de l'utilisation strictement personnelle et de la conservation dans des conditions de sécurité et confidentialité de son téléphone mobile avec la SIM, de ses codes d'activation ou code secret ou « Touch ID » ou « Face ID » de son appareil iOS compatible et de leur paramétrage par lui-même uniquement.

Ainsi, l'Utilisateur doit conserver la confidentialité de ses données (Dispositifs de Sécurité Personnalisés et données biométriques) permettant d'accéder au Service de Paiement Apple Pay, et assurer la Sécurité de ses Dispositifs de Sécurité Personnalisés, c'est-à-dire les composer en toute discrétion, ne pas les communiquer (y compris sur demande téléphonique ou par courrier électronique), ni les noter ou les enregistrer.

L'Utilisateur est pleinement responsable de toutes les conséquences susceptibles de survenir en cas de cession de son appareil iOS sans avoir préalablement désactivé son Portefeuille ou retiré sa (ses) carte(s) dudit Portefeuille. L'Utilisateur est pleinement responsable de la mise à jour des données relatives aux cartes qu'il a enregistrées dans son Portefeuille, notamment suite au renouvellement ou à la mise en opposition d'une Carte.

5.4 – L'Utilisateur accepte sans réserve l'enregistrement de ses connexions et de ses opérations, et leur valeur de preuve.

5.5 – Apple est responsable de la sécurité du portefeuille Apple et de la fonctionnalité de paiement Apple Pay. L'Utilisateur peut consulter sa politique de sécurité ici <https://support.apple.com/fr-fr/HT203027>. Fortuneo peut les transmettre à tout moment sur simple demande.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

6.1 – Tout projet de modification des présentes Conditions Générales d'Utilisation sera communiqué sur support durable, par tous moyens, notamment par voie télématique, via le Site internet de Fortuneo, par e-mail ou directement sur l'appareil iOS compatible au plus tard 2 (deux) mois avant la date d'application envisagée.

6.2 – Cependant, lorsqu'une modification est imposée par la Règlementation, celle-ci peut être applicable immédiatement. De même, Fortuneo n'est pas responsable des modifications effectuées par Apple sur le Service de Paiement Apple Pay.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

7.1 – En appuyant sur la touche « Accepter », l'Utilisateur manifeste son consentement aux présentes dispositions et à la politique de sécurité d'Apple dont il reconnaît avoir pris connaissance.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

Sous réserve du dénouement des opérations en cours, l'Utilisateur dispose de la faculté de résilier le Service de paiement mobile Apple Pay sans préavis, quelle qu'en soit la raison en le notifiant par écrit à Fortuneo.

Fortuneo dispose de la faculté de résilier le Service de paiement mobile Apple Pay en respectant un préavis de deux (2) mois à compter de la date d'envoi de cette notification à l'Utilisateur.

En application de l'Article 4.7 des présentes, Fortuneo peut être amenée, sans préavis, à suspendre ou bloquer le Service de Paiement Apple Pay si un risque de fraude ou de non-respect des Conditions Générales d'Utilisation du Service sont détectés.

En cas de résiliation de la fonctionnalité Apple Pay par Apple, l'Utilisateur reconnaît que le Service de paiement mobile Apple Pay sera résilié automatiquement.

ARTICLE 9 – DROIT DE RÉTRACTATION

Cette Annexe étant conclue à distance, l'Utilisateur dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer son droit de rétractation sans avoir à le justifier. L'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation même s'il a commencé à utiliser la fonctionnalité de paiement.

Pour exercer ce droit de rétractation, l'Utilisateur doit adresser un courrier à Fortuneo selon le modèle suivant : « Je soussigné(e) (nom prénom), demeurant à..... (adresse) déclare renoncer au service de paiement mobile Apple Pay que j'ai souscrit.

Fait à..... le..... et signature ».

Si l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, le Service sera réputé n'avoir

jamais été souscrit. Toutefois, il ne lui sera pas possible de révoquer les ordres de paiement par Carte qui auront déjà été donnés par le biais de l'utilisation du Portefeuille.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Utilisateur est informé que les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires et ont pour finalité l'exécution du Service de paiement mobile Apple Pay.

Elles sont destinées à Fortuneo en tant que responsable du traitement.

Pour satisfaire la finalité précitée, les données à caractère personnel ainsi recueillies de même que les informations concernant les données de la (des) Carte(s) enregistrées et celles relatives aux opérations effectuées au moyen du Service de paiement mobile Apple Pay pourront être communiquées à l'Émetteur de la (des) Carte(s) ainsi qu'à ses éventuels sous-traitants ou prestataires et plus généralement aux établissements habilités à fournir le service de paiement.

Ces informations feront l'objet de traitements automatisés ou non afin de permettre l'exécution du Service. L'Utilisateur pourra exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, à leur transmission à des tiers ou à leur utilisation à des fins de prospection commerciale, dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès de Fortuneo par simple demande adressée à son adresse postale à l'attention du Correspondant Informatique et Libertés.

Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441. Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le Code des Assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9, adresse Internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>).



fortuneo
BANQUE